

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 7 mai 2012 à 19h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx)/adoption de la soumission
- 3.- Levée de la séance

12-05-095

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-05-096

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51^E AVENUE (ENTRE LE #269 ET LE BOUL. PROULX)/ ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Lavallée & Frères (1959) Ltée	184 000,01 \$
Asphalte J.J. Lauzon Ltée	192 797,04 \$
Les entreprises Guy Desjardins Inc.	197 110,28 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	197 924,57 \$
Les Entreprises Doménick Sigouin Inc.	215 142,94 \$
Bernard Sauvé Excavation Inc.	225 119,90 \$
Paysagiste S. Forget inc.	226 569,16 \$
Les Entreprises V.G. Inc.	229 102,23 \$
Asphalte Desjardins Inc.	234 558,60 \$
Poly Excavation Inc.	244 766,83 \$
Construction Cyvex inc.	248 290,81 \$
Groupe Triforce	277 987,70 \$
A.B.C. Rive-Nord Inc.	289 401,27 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Lavallée & Frères (1959) Ltée s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme Lavallée & Frères (1959) Ltée, au montant de 184 000,01 \$ incluant les taxes, pour des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 51^e Avenue (entre le #269 et le boul. Proulx), soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-05-097

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 19h05, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale